

5.3.1. Objectifs	34
5.3.2. Contenu	35
6. DISCUSSION.....	39
7. RETOMBÉE ET RECOMMANDATIONS.....	42
7.1. Objectif et contenu de l'intervention.....	42
7.2. Proposition d'une intervention.....	43
8. CONCLUSIONS.....	47
9. RÉFÉRENCES	49
10. ANNEXE 1 FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT.....	52
11. ANNEXE 2 GRILLE D'ENTREVUE SEMI-DIRIGÉE.....	54

1. INTRODUCTION

Rendre les communautés plus sécuritaires est un sujet d'intérêt pour la société. L'évaluation, la gestion du risque et le traitement des personnes contrevenantes sont donc au nombre des préoccupations des divers acteurs du système de justice pénale. Légitimées par le principe de la protection du public, les interventions correctionnelles doivent tenir compte du risque que représente un délinquant pour la société. Ainsi, une évaluation adéquate du risque qu'il pose et une intervention de réadaptation et de réinsertion sociale figurent au nombre des stratégies visant à réduire efficacement les risques de récidive criminelle et, de ce fait, à protéger la société. Le modèle fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité (ou modèle RBR), développé par Andrews et Bonta (2010), est sans doute le plus utile pour l'évaluation et le traitement des délinquants (Blanchette et Brown, 2006; Ward, Mesler et Yates, 2007).

Parmi les meilleurs prédicteurs de la récidive criminelle figure la sphère des loisirs et des activités récréatives. L'oisiveté est, en effet, reconnu comme un facteur contributif à la délinquance : 51% des délinquants évalués en 2007-2008 déclarent l'aide sociale et les prestations d'assurance chômage comme sources de revenus (Giroux, 2011). À ce portrait se greffe la consommation de substances psychotropes, également associée aux passages à l'acte délictuel : 59% d'entre eux présentaient des problèmes relativement à la consommation l'alcool et des drogues (Giroux, 2011). D'ailleurs, l'étroite relation entre les problèmes de toxicomanie et l'oisiveté des délinquants est aussi l'objet de préoccupations des chercheurs (Hood, 2003, cité dans Williams, 2006).

Ces constats militent en faveur de la nécessité d'une intervention efficace sur les besoins criminogènes liés à la toxicomanie et aux loisirs. Or, si la consommation problématique d'alcool et de drogues est l'objet d'un nombre important d'interventions (Desrosiers et coll., 2012), on ne peut en dire autant dans le domaine des loisirs et des activités récréatives. La nécessité de développer une intervention ciblant spécifiquement le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives s'est imposée comme source de préoccupation professionnelle.

Depuis 27 ans, dont 12 ans comme directrice générale, nous œuvrons au Centre résidentiel communautaire (CRC) l'Arc-en-Soi. Comme tous les CRC du Québec, l'Arc-en-Soi a pour mission de contribuer à la sécurité du public en intervenant, à l'aide de programmes spécialisés et adaptés, auprès des personnes contrevenantes. La clientèle se compose majoritairement d'hommes adultes, et habitant les régions du Bas St-Laurent et de la Gaspésie. Plusieurs d'entre eux présentent un niveau de besoin important en matière de loisirs et d'activités récréatives.

Notre essai se divise en cinq sections. D'abord, la problématique et l'objectif de l'essai sont présentés. Puis, le moyen privilégié pour atteindre l'objectif fixé est exposé, suivi de la réalisation des activités sous-jacentes. Ensuite, l'analyse et l'interprétation des résultats sont discutées. Enfin, l'essai se termine par la présentation d'une proposition d'intervention ciblant le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives et ses retombées.

2. PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIF DE L'ESSAI

L'oisiveté est la mère de tous les maux! Voilà, un vieil adage populaire. Pas étonnant de constater que l'absence de loisir contribue à l'oisiveté du délinquant qui, à son tour, contribue aux risques d'adoption de conduites délinquantes. Des chercheurs comme Bonta et Motiuk (1985), de même que Raynor, Kynch Roberts et Merrington (2000), ont constaté que la mauvaise utilisation du temps consacré aux loisirs représente un déclencheur potentiel de récidive : une personne contrevenante qui participe à des loisirs constructifs développerait davantage de comportements qualifiés de « prosociaux » (Giguère, 2012, p. 19).

L'intervention de réadaptation et de réinsertion sociale auprès des délinquants doit donc tenir compte de ce besoin criminogène. Plus spécifiquement, elle doit encourager la participation des contrevenants aux activités de loisirs prosociaux, faire l'enseignement de passe-temps et de sports susceptibles d'augmenter leur sociabilité (Andrews et Bonta, 2007). Le loisir est ici défini comme du temps dont on dispose, en dehors des activités habituelles (Le Petit Robert, 2014). Dans cette section de l'essai, l'importance de considérer le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives dans les interventions correctionnelles visant la réduction de la récidive criminelle est présentée, de même que modèle Risque-Besoin-Réceptivité (RBR) d'Andrews et Bonta (2010).

2.1. L'importance des loisirs et des activités dans la réduction de la récidive

Les risques et les besoins criminogènes peuvent être évalués par des instruments d'évaluation du risque, tel que l'Inventaire du niveau de service et de gestion de cas (LS/CMI), développé par Andrews, Bonta et Wormith (2004) et traduit en français après avoir franchi plusieurs étapes.

Une première traduction de l'outil et du Guide de cotation a été réalisée sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique. Par la suite, cette version a été retraduite dans sa version originale. Les deux versions anglaises ont été soumises aux concepteurs de l'instrument. La version préliminaire a été révisée par un comité

constitué de chercheurs, de gestionnaires et de praticiens des Services correctionnels du Québec avant d'être revue ultimement par une éditrice scientifique (Giguère, 2012, p. 38).

Spécifiquement, le LS/CMI comporte 43 items distribués en huit grandes catégories de risques et de besoins criminogènes : les antécédents criminels (8 items), l'éducation et l'emploi (9 items), la famille et le couple (4 items), les loisirs et les activités récréatives (2 items), les fréquentations (4 items), les problèmes d'alcool et de drogues (8 items), les attitudes et les orientations procriminelles (4 items), et finalement le type de comportement antisocial (4 items). La cote globale s'étend de 0 à 43. On considère un risque global comme étant moyen à partir de 11, élevé à partir de 20 et comme étant très élevé à partir de 30. Les deux items couvrant la sphère des loisirs et des activités récréatives sont les suivants : « n'a pas récemment participé à une activité organisée » (item 22) et « pourrait faire un meilleur usage de son temps » (item 23) (Giguère, 2012).

Giroux (2011) a analysé les résultats de 4 984 LS/CMI administrés à tous les délinquants (exception des sentences d'incarcération de moins de six mois) pris en charge par les Services correctionnels du Québec (SCQ) (en communauté et en institution carcérale) entre décembre 2006 et juin 2008. Parmi tous les facteurs de risque et les besoins criminogènes évalués par le LS/CMI, c'est la sphère des loisirs et des activités récréatives qui semblait particulièrement problématique chez les contrevenants des SCQ.

En effet, 91% d'entre eux obtenait une côte de risque moyenne à très élevée (Giroux, 2011), suggérant une absence de participation aux activités récréatives et de loisirs prosociaux chez les délinquants placés sous la responsabilité des SCQ. Plus de la moitié de la population à l'étude présentait un risque de récidive criminel élevé et très élevé, dont 33% des personnes contrevenantes suivies dans la communauté. De plus, 61% des contrevenants présentaient des problématiques au niveau de l'emploi et de l'éducation et 52% au plan de la famille et du couple. Parmi les facteurs de réceptivité mesurés, notons la minimisation de leur problématique (53%) et le manque de motivation pour entreprendre une démarche de réinsertion sociale (33%) (Giroux, 2011). Bien que l'étude de Giroux (2011) ne fasse pas mention de particularités chez les contrevenants des

régions du Bas St-Laurent et Gaspésie desservies par l'Arc-en-Soi, nous croyons tout de même plausible que ces pourcentages soient représentatifs de la clientèle de ces régions. En résumé, une bonne partie de la clientèle est donc oisive (absence de travail et de loisirs, fréquentations problématiques) et présente des risques importants de récidive criminelle.

En regard de notre pratique professionnelle, le loisir, comme cible d'intervention, apparaît négligé et source de confusion pour l'intervenant chargé du suivi de dossiers. Il n'est pas rare de constater, à la lecture de dossiers de contrevenants, que leurs plans d'intervention (connus sous l'appellation Plan d'intervention correctionnel ou PIC), hiérarchisés selon les priorités d'intervention, traitent de manière secondaire le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives. En ce sens, ce besoin est associé à d'autres facteurs (comme l'éducation et emploi) ou, encore, ne le traite tout simplement pas.

Afin de concrétiser ce propos, nous avons fait l'examen de 10 LS/CMI et PIC, issus d'une même charge de cas, tous soumis à des peines d'emprisonnement avec sursis. Nous avons constaté que sur ce nombre, sept avaient obtenu une cote élevée de risque au facteur criminogène des loisirs et des activités récréatives et trois une cote moyenne. Malgré cela, un seul plan d'intervention contenait un objectif en lien avec le besoin criminogène des loisirs et activités récréatives, mais jumelé avec celui relatif à l'éducation et à l'emploi. Nous croyons utile, à ce stade-ci, de rappeler que de travailler ou d'étudier ne sont pas des activités de loisir parce que ce sont des activités dites habituelles (en référence à la définition retenue du Petit Robert 2014).

Dans les régions desservies par l'Arc-en-Soi (soit le Bas St-Laurent et la Gaspésie), la clientèle délinquante qui présente une problématique en matière de loisirs ne bénéficie d'aucun programme structuré (ni à l'interne ni à l'externe) traitant spécifiquement de ce besoin criminogène.

En fait, un seul programme portant sur la relation entre les loisirs, la toxicomanie et la criminalité a été identifié. Il s'agit du Programme National de Traitement de la

Toxicomanie-Intensité Moyenne (PNTT-IM) du Service Correctionnel Canada (SCC). Il s'agit d'un programme de type cognitivo-comportemental qui s'échelonne sur 26 séances (durée totale de 52 heures). Selon le manuel de ce programme, la question des loisirs est traitée à la séance 22, appelée Plans sur divers aspects de la vie, et l'intervention s'échelonne sur 30 minutes environ. On y aborde, toujours selon le manuel, les loisirs pratiqués avant l'incarcération dont celles intégrant la consommation de substances psychotropes, la liste de nouvelles activités et les moyens pour les atteindre, leurs perceptions sur ces changements ainsi que les habiletés apprises pouvant servir la pratique de nouvelles activités de loisirs. Il est difficile d'affirmer que 30 minutes d'intervention soient suffisantes pour faire le tour des préoccupations concernant la relation entre les loisirs, la toxicomanie et la criminalité et de travailler les cognitions rattachées à la sphère des loisirs.

Il faut souligner que le programme Parcours, visant à « favoriser la prise de conscience et la responsabilisation chez les personnes à haut risque » (Lafortune et Blanchard, 2010, p. 331), offert en détention provinciale, et s'adressant aux délinquants présentant un risque de récidive criminelle élevé à très élevé, aborde la question des loisirs, dans le module 1, intitulé *Le temps d'apporter des changements?* En effet, « la septième heure sera centrée sur vos loisirs et votre cercle d'amis. Nous tenterons à nouveau de vérifier si ce que vous faites durant vos temps libres peut contribuer à votre criminalité » (Lafortune et Blanchard, 2010, p. 338). Encore une fois, le temps accordé nous semble de faible intensité et ne s'adresse pas uniquement au besoin criminogène comme tel.

Un guide de pratique sur les services de réinsertion sociale, produit par l'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec (ACRDQ), propose des activités en lien avec la sphère des loisirs (Desrosiers et coll., 2012). Celles-ci prennent essentiellement la forme d'orientation vers les organismes du milieu, d'information et d'accompagnement, d'activités de loisirs au Centre de réadaptation en dépendance (CRD) (particulièrement en hébergement), de café-causerie et d'accompagnement à des activités de bénévolat (Desrosiers et coll., 2012). Bien que cette liste puisse servir l'élaboration d'une intervention ciblant spécifiquement le besoin criminogène des loisirs

et des activités récréatives, elle ne semble pas conforme aux principes du modèle RBR (Andrews et Bonta, 2010), que nous verrons dans la prochaine section.

2.2. Le modèle Risque-Besoins-Réceptivité (RBR)

Le modèle fondé sur les principes du risque (R), des besoins (B) et de la réceptivité (R) a été développé par les Canadiens Donald A. Andrews et James Bonta et repose sur les principes proposés par les théories de la personnalité et des processus cognitifs de l'apprentissage social du comportement criminel (Andrews et Bonta, 2010; Cortoni et Lafortune, 2009). Le modèle RBR est évalué comme l'un des plus efficaces pour l'évaluation et le traitement des délinquants (Blanchette et Brown, 2006; Ward, Mesler et Yates, 2007; Andrews et Bonta, 2007). La diminution du risque de récidive est évaluée à 35% si le traitement, basé sur le modèle RBR, est réalisé dans un milieu autre que la détention (Andrews et Bonta, 2007).

Le principe du risque (R) réfère au fait que l'intensité de l'intervention doit être appariée au niveau de risque de récidive présenté par la personne contrevenante (Andrews et Bonta, 2010). En ce sens, les contrevenants présentant les plus hauts risques de récidive criminelle et un faible potentiel de réinsertion sociale doivent bénéficier d'un encadrement intensif et sécuritaire, alors que ceux présentant de faibles risques et un potentiel élevé de réinsertion doivent, quant à eux, être exposés, idéalement, à des mesures d'encadrement régulier dans la collectivité. Pour les personnes contrevenantes présentant un niveau moyen de risque et un potentiel de réinsertion moyen, il faut combiner les mesures institutionnelles et celles dites communautaires (Andrews et Bonta, 2010). Le modèle, exposé ici, fait partie de notre quotidien, et ce, depuis 2006, coïncidant avec la refonte des stratégies d'évaluation des personnes contrevenantes.

« Se basant sur la recherche criminologique sur le sujet, les Services correctionnels ont choisi d'allouer davantage de ressources pour la surveillance et l'intervention auprès des personnes évaluées qui présentent un risque de récidive de niveau moyen, élevé ou très élevé. Avec le LS-CMI, le risque de récidive se définit par le fait de commettre une nouvelle infraction au cours de l'année suivant l'évaluation. » (Giroux, 2011, p.46)

Le principe des besoins (B) réfère, quant à lui, aux cibles prioritaires de l'intervention. Les huit besoins criminogènes réfèrent aux huit principaux prédicteurs du comportement criminel, aussi nommé facteurs de risque (Andrews et Bonta, 2010; Cortoni et Lafortune, 2009). Les quatre facteurs principaux (*Big Four*) sont les antécédents criminels, la personnalité antisociale, les attitudes procriminelles et la fréquentation de pairs délinquants. Les quatre autres facteurs modérés (*Moderate Four*) sont la toxicomanie, l'éducation et l'emploi, les loisirs et les activités récréatives, ainsi que la famille et le couple (Andrews et Bonta, 2010).

Essentiellement, un besoin criminogène se définit comme un facteur en lien direct avec le comportement criminel. Certains sont dits dynamiques, c'est-à-dire modifiables (ex : les attitudes procriminelles, les fréquentations, etc.), alors qu'un seul est statique, c'est-à-dire qui ne peut être modifié (les antécédents criminels). Ce sont les facteurs dynamiques qui doivent faire l'objet de l'intervention en priorité (Andrews et Bonta, 2007). Il n'est pas question ici de facteurs psychologiques généraux ou de facteurs spécifiques (anxiété, dépression, par exemple) puisqu'ils n'ont aucun rapport avec le risque de récidive criminel (Cortoni et Lafortune, 2009).

Enfin, le principe de la réceptivité (R) fait référence aux choix des approches et des modalités d'intervention reconnues comme les plus efficaces selon la clientèle visée (réceptivité générale) et adaptée aux caractéristiques spécifiques de chacune des personnes (réceptivité spécifique). « Auprès des délinquants, les traitements dont l'efficacité a été empiriquement démontrée sont essentiellement des interventions structurées de type cognitivo-comportemental » (Cortoni et Lafortune, 2009, p. 69).

En général, les interventions considérées efficaces incluent : la restructuration cognitive, le modelage et le renforcement des comportements anticriminels, l'acquisition graduelle d'habiletés diverses, le renforcement et le jeu de rôle pour consolider ces nouvelles habiletés, l'apport des ressources ou de soutien et la formulation de suggestions concrètes (ex. : souligner le besoin de changer ou inciter à faire certains choix) (Cortoni et Lafortune, 2009, p. 69).

Le principe de la réceptivité endosse donc l'objectif d'optimiser la capacité du contrevenant à tirer profit de l'intervention (Andrews et Bonta, 2010) par des outils efficaces de type cognitivo-comportemental (exemple d'un sujet enseigné : identification des situations à risque, tel que vu dans le manuel du programme PNTT-IM), et en offrant des outils adaptés et spécifiques à ce qui caractérise le délinquant (ex. : intervention en lien avec une faible motivation ou encore avec la minimisation de leurs problématiques; voir notamment Giroux, 2011).

Sur la base donc des principes du modèle RBR, l'intervention sur le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives peut s'avérer un levier intéressant dans une perspective d'insertion sociale.

2.3. Objectif de l'essai

Afin de contrer une absence de services efficaces à la sphère des loisirs, nous souhaitons développer, sur la base des principes du modèle RBR, une intervention ciblant spécifiquement le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives, dédiée aux personnes contrevenantes suivies au CRC Arc-en-Soi.

3. MOYEN : DESCRIPTION ET JUSTIFICATION

L'intervention ciblant spécifiquement le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives est relativement peu documentée comparativement aux autres facteurs de risque connu. Notre essai revêt donc un caractère exploratoire. Dans ce contexte, Fortin (2006) mentionne que l'entrevue est un outil particulièrement utilisé, malgré que, comme désavantage, « les données peuvent être difficiles à codifier et à analyser » (Fortin, 2006; p. 307).

Au nombre des méthodes de collecte de données dans les recherches qualitatives, l'entrevue semi-dirigée permet d'obtenir des informations spécifiques sur un thème (Fortin, 2006), dans notre cas, le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives. À la différence de l'entrevue non dirigée (utilisée dans des récits de vie, par exemple), c'est l'intervieweur qui dirige l'entrevue, tout en donnant l'occasion à l'interviewé de s'exprimer sur le thème abordé (Fortin, 2006). Quant à l'entrevue dirigée, il s'agit principalement de questions fermées, ce qui ne convenait pas à notre démarche exploratoire. De la même manière, une procédure basée sur l'administration d'un questionnaire autoadministré ne permet pas de clarifier les réponses des répondants (Fortin, 2006). Enfin, malgré les avantages des groupes de discussion (*focus group*) (tel que l'économie de temps, selon Fortin), ce moyen est approprié pour des groupes homogènes (Krueger et Casey, 2000); ce qui n'est pas le cas de nos répondants, ne travaillant pas dans des domaines d'emploi similaires et ne formant pas, par conséquent, un groupe homogène comme tel. De plus, l'entretien de groupe est une technique qui consiste généralement « à comparer ou à contraster leurs points de vue avec ceux des autres, ce qui permet de mieux les saisir et les articuler » (Roy et coll., 2012, p.51), ce qui ne cadre pas avec le caractère exploratoire de notre essai.

3.1. Stratégie d'échantillonnage

« L'échantillonnage est le processus par lequel un groupe de personnes ou une portion de la population est choisie de manière à représenter une population » (Fortin, 2006, p. 249).

Au moment des entrevues, le premier répondant était enseignant en techniques d'intervention en loisir dans un CÉGEP¹. Le second œuvrait à titre d'agent de relations humaines (ARH) dans un centre de traitement des dépendances. Le troisième répondant, quant à lui, était à la fois spécialiste de l'animation de programmes correctionnels et de l'approche cognitivo-comportementale. Il était un employé du Service correctionnel Canada (SCC) et œuvrait auprès des contrevenants suivis dans la communauté. Enfin, le dernier répondant était gestionnaire de programmes correctionnels communautaires et employé du SCC.

¹Par souci de confidentialité, nous ne précisons pas le sexe ni le lieu de travail des répondants, tel que convenu dans le formulaire d'information et de consentement.

5. ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans cette section, les résultats des entrevues semi-dirigées sont présentés selon les thèmes et les sous-thèmes abordés avec les répondants.

5.1. Pertinence d'une intervention ciblant les loisirs et les activités récréatives

Les résultats de l'analyse des entrevues révèlent que le développement d'une intervention ciblant le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives est sans nul doute pertinent en raison, d'une part, de ses impacts sur les risques de récidive criminelle et, d'autre part, de ses fonctions dans la vie d'un délinquant. La pertinence d'une telle intervention soulève également la question des différents obstacles à son actualisation et sur son efficacité.

5.1.1. Impacts sur le risque de récidive criminelle

Pour tous les répondants, la pratique du loisir est considérée comme un moyen efficace de diminuer le risque de récidive criminelle, tel qu'en témoigne le répondant œuvrant dans un centre de dépendance.

« C'est très aidant pour prévenir la récidive et la dépendance, de pouvoir vivre une expérience enrichissante dans laquelle la personne se sent utilisée par rapport à ses habiletés, même physiquement, pas juste intellectuellement, ou dans des habiletés manuelles, d'être là, d'être présent, de sentir son corps, sentir son énergie, je trouve que ça là, c'est très intéressant. Je pense vraiment que ça peut être vraiment un facteur de prévention de la récidive, de la rechute. »

Ou encore l'enseignant en techniques d'intervention en loisir :

« Cette personne, on la réintègre avec des activités de loisirs parce qu'elle va commettre moins de problématiques sociales, de vandalisme. Parce qu'elle va se retrouver enfin importante, ça va être bon pour tes impôts, c'est de la prévention. »

L'impact sur le risque de récidive est également exprimé par l'animateur de programmes aux services correctionnels :

« Ça met leurs intérêts sur autres choses. Il pourrait rencontrer de nouvelles personnes. Si ça les éloigne de plus en plus de leur mode de vie d'avant, ça créer quelque chose de plus sain et de plus en plus équilibré, avec des gens mieux, c'est sûr qu'au niveau de la récidive, ça l'a un impact. »

Enfin, le questionnaire de programmes correctionnels communautaires identifie plus spécifiquement le loisir comme une sphère de la vie, à l'instar d'autres domaines (famille, travail, santé psychologique, spécifiquement identifiés par ce répondant), qui influence les probabilités de récidive.

« Les loisirs, ça fait partie de l'équilibre de vie, qui doit être équilibré aussi. Si du côté loisirs, présente un risque de récidive, ça va entraîner des problèmes sur le plan judiciaire, du travail, comme au plan familial. Pertinent qu'on aborde cet aspect-là, comme les autres aspects de la vie. »

5.1.2. Fonctions du loisir dans la vie d'un délinquant

Outre les effets contributifs sur le risque de récidive, le loisir remplit plusieurs fonctions dans la vie d'un délinquant. Or, nombreux contrevenants n'en pratiquent aucun (ou très peu) selon les professionnels interviewés. Ces derniers sont d'avis que les loisirs et les activités récréatives sont tout simplement absents de la vie de plusieurs délinquants.

De nombreuses fonctions à la pratique des loisirs ont toutefois été soulevées par les répondants. Celles-ci concernent principalement le développement de la personne, entre autres, l'estime de soi et la gestion du stress. Tous les répondants sont unanimes sur ces points.

D'abord, se développer comme personne signifie confronter ses valeurs et ses croyances tel qu'en témoigne l'animateur de programmes aux services correctionnels :

« Ça te met face à toi-même. Tu n'as pas le choix de te regarder le nombril. Ça va travailler ton côté compétitif, ton côté de persévérance, ce que tu vaux, comment tu te vois. Ça va jouer sur tout ça. »

Ensuite, le loisir a le rôle d'équilibrer la vie d'une personne comme le commente l'animateur de programmes aux services correctionnels :

« Pourquoi je me lève chaque matin? Pour un travail qui n'est pas facile même si je travaille à salaire minimum, au moins j'ai un but à ça. Là c'est pu : j'accumule de

l'argent et je ne sais pas quoi faire avec ça et au premier coup dur, aller sniffer de la coke. Ça va être plus : ma paye n'est pas grosse, mais cet argent-là va aller au club de tir à l'arc, pour m'acheter un nouvel arc et à soir quand je vais arriver, je vais tirer sur des cibles (au Club de tir). »

Puis, le loisir a comme fonction de mobiliser l'individu vers d'autres perspectives plus prosociales telles que l'exprime l'enseignant en techniques d'intervention en loisir :

« C'est l'élément déclencheur qui va faire en sorte qu'ils vont vouloir s'en sortir, il y en a qui se trouvent un job après. Ça les remotive à prendre une place dans la société. »

5.1.3. Définition du concept des loisirs et des activités récréatives

Le loisir se veut un terme général associé à l'exercice d'une activité qu'on aime, une passion. L'enseignant en techniques d'intervention en loisir l'exprime en ces mots :

« Pour moi, le loisir, si on en prend la définition, l'utilisation de son temps libre dans le but de réaliser une activité qui convient à nos besoins pis qui nous permet de décrocher, de se détendre, de se divertir et qui apporte aussi au niveau du développement. »

Tandis que le gestionnaire de programmes correctionnels communautaires en parle ainsi :

« Les loisirs, je les définirais comme une activité qui contribue au développement personnel et qui permet une vie de bien-être sans faire du mal à soi-même ou à d'autres. Lorsqu'on retire une certaine satisfaction d'une activité, qui n'est pas contraignante, les loisirs, c'est vraiment ce qu'on aime faire, rencontrer nos intérêts, procurer du bien-être, pas néfaste pour nous-mêmes ou les autres. »

Ces opinions sont partagées par l'animateur de programmes aux services correctionnels :

« C'en est un moyen qu'on essaie de développer avec eux de trouver des activités ou des loisirs ou une passion qui pourrait remplacer leur toxicomanie. »

Et par l'ARH dans un centre de dépendances :

« Pour moi, pouvoir avoir une passion, une activité, que ça ne demeure pas juste de l'occupationnel, mais que ce soit une activité dans laquelle il peut développer des choses, qui fait en sorte qu'ils se sentent satisfaits d'eux-mêmes. »

Le loisir semble donc englober les notions d'activités récréatives et occupationnelles. Ce constat est cependant nuancé par l'animateur de programmes aux services correctionnels :

« Difficile de définir de façon distincte. Lire est une activité et une façon de s'occuper. Faire la cuisine, aussi et c'est un loisir. Ça dépend qu'elle est la définition du loisir. »

Cette distinction relèverait davantage du contexte, du but recherché et des gains retirés par la pratique d'un loisir, comme le souligne l'enseignant en techniques d'intervention en loisir :

« On va le mettre souvent faire son jardin. C'est un loisir occupationnel parce que tu le fais parce qu'il y a une certaine utilité. Si tu te mets à lire, et que tu passes plus de temps à te développer là dedans, il va y avoir une partie loisir. »

L'enseignant ajoute que le loisir se définit par le résultat :

« À partir du moment où que t'es bien dans la situation où tu es, que t'as le sentiment de compétence face à ce qu'on te demande de réaliser, t'es dans un état de loisir. »

Le sens de l'expérience, propre à chacun, semble ainsi un critère distinctif. Comme le souligne l'ARH dans un centre de dépendances :

« Faire du macramé, pas sûr que c'est là dedans, que la personne a va se développer, comme on voit dans certains endroits, où il y a des activités qui sont plus récréatives occupationnelles, pis au bout du compte, elle peut ressentir une certaine fierté à réaliser quelque chose. Si ça s'arrête là, une fois de temps en temps, pour passer le temps. Ça pourrait être aussi, mais je pense qu'il y quelque chose là-dedans qui faut qui se répète. Il y a un petit défi, qu'elle persévère, qu'elle arrive à un résultat qui dépend de tout ce qu'elle va avoir investi. Il y a des différences que je sens ».

Bref, le loisir est une expérience qui demeure un domaine très large qui inclut des activités utiles, parfois passionnantes, mais aussi des passe-temps.

5.1.4. Obstacles à la pratique du loisir

Les répondants ont exprimé plusieurs obstacles pouvant nuire à la pratique du loisir ou diminuer son attrait chez les délinquants. Voyons d'abord ceux en lien avec l'aspect cognitif, identifié par le gestionnaire de programmes correctionnels communautaires :

« Je pense que pour les délinquants ou les gens qui ont des problèmes, peut être que les loisirs ne sont pas très bien compris au niveau de l'importance. Il y a des délinquants qui disaient : je ne peux pas; je ne peux pas me le permettre à cause des responsabilités; je n'ai pas le temps pour ça. Il faut les ramener dans la réduction des pensées. Qu'est-ce que le manque de loisirs peut amener? Le manque de loisirs peut amener à plus de conséquences. »

Il est alors possible de mettre l'emphase sur les cognitions, les pensées, les croyances et les perceptions en lien avec le loisir, selon le gestionnaire de programmes correctionnels communautaires. Il précise :

« Remettre en question pour dire que ce n'est pas une pensée réaliste. Nos actions et nos émotions sont déterminées par nos croyances. Si on a des bonnes croyances, on a beaucoup de chances d'avoir de bonnes actions, de bons comportements. C'est la façon qu'elle perçoit l'activité de loisirs qui sera déterminante. Est-il convaincu que cela va lui apporter quelque chose de bénéfique. S'il est convaincu, et que c'est vraiment dans sa croyance, il va mettre l'effort nécessaire pour atteindre cet objectif-là ».

Il y a également tous les obstacles matériels et propres aux délinquants qui empêchent la pratique des loisirs. D'abord, la persévérance ainsi que le désir d'obtenir des résultats rapides font défaut chez le délinquant, selon plusieurs répondants. Voyons d'abord les propos de l'animateur de programmes aux services correctionnels :

« Se mettent beaucoup de pression, ils sont habitués d'être dans la dépendance et dans l'extrême. Ils commencent à jouer au hockey et il faut qu'ils s'en aillent dans la ligue nationale. Tu fais une activité; ce n'est pas une carrière que tu t'es en train de te créer. Je peinture, mais ce n'est pas beau : « ah ben de la marde »; ils s'en vont faire d'autres choses. Je commence à peindre, je vais être pourrie. Je suis habituée à persévérer, à travailler fort et à me dire : c'est le début, c'est normal. Pour eux autres, Si ce n'est pas vite, vite, vite; ils se découragent. Pour ça aussi, besoin d'un accompagnement. C'est normal que ce ne soit pas beau au début. C'est de persévérer qu'ils ont de la misère. »

L'ARH dans un centre de dépendances partage cet avis :

« C'est normal que ce ne soit pas facile au départ. C'est important de le valider. N'importe quoi qu'on apprend de nouveau, c'est normal qu'on ait des étapes à traverser et qu'au début, ce n'est pas toujours le fun. Adaptons l'exercice ou

l'activité, en fonction de la capacité à donner des efforts, mais aussi. Partir de la personne, c'est partir de ses croyances, si la personne a vraiment une croyance, que jamais elle n'est capable d'apprendre quelque chose, ou qu'elle pouvait avoir du plaisir, si elle a cette croyance pour ça, elle peut avoir cette croyance pour d'autres choses. »

Il y a aussi le volet matériel et financier de l'activité qui peut faire obstacle à la pratique du loisir, selon l'animateur de programmes aux services correctionnels :

« C'est tout le temps les mêmes choses, qui sortent : aller jouer aux quilles, prendre une marche et s'entraîner. Je ne peux pas croire qu'un gars de 20 ans a le goût d'aller jouer aux quilles! Ils vont me dire marcher. Quand t'es allé marcher, c'est quand t'es allé... Ce n'est pas marcher, c'est pour se déplacer d'un point à l'autre. Outre ça, ils n'ont aucune idée et ils vont me revenir sur, de façon utopique. Les quilles, c'est dispendieux. Tout est dispendieux dans les sports. Il faudrait avoir des associations ou leur permettre d'avoir accès à certaines choses. La bibliothèque, ils ne lisent pas parce qu'ils ont des difficultés. Ils veulent jouer au basketball. Minimatement, il faut un kit. Aller chez Wall Mart pour acheter des souliers et des bas; c'est déjà des coûts qui dépassent et qui sont incapables de payer. L'entraînement dans un centre de gym, c'est cher. Ils vont le faire quand même et vont se priver ailleurs. Ils se sentent étouffer au niveau financier. Ils sont dans un cul-de-sac et on leur dit : faites des activités et vont nous dire : nomme-moi une activité qui ne coûte rien. (...) Pour eux, très cher au début, ça fait que... Même nous, on a de la difficulté à nommer les activités qui ne coûtent pas chères. Les aider à faire leur budget pour le départ, c'est tout l'accompagnement au début. »

Enfin, la difficulté pour le délinquant de se déplacer, soulignée par l'enseignant en ces mots « le transport pourrait être un problème », complète les obstacles. Cet élément peut, en effet, s'avérer une contrainte importante en régions où le transport collectif (www.transportvasy.qc.ca) coûte, par exemple, pour la MRC Rivière-du-Loup, 3,50\$ pour un aller simple et ne s'opère que de jour, à des moments précis. Il en va de même en Gaspésie. Cela peut rendre difficile l'accès à des activités de loisir pour des délinquants.

5.1.5. Efficacité d'une intervention ciblant les loisirs et les activités récréatives sur la réduction des risques de récidive criminelle

Plusieurs répondants se sont prononcés sur les impacts d'une intervention ciblant les loisirs et les activités récréatives sur le risque de récidive criminelle. Certains répondants, comme l'ARH dans un centre de dépendances, parlent de changements de

comportements : « Plein d'éléments qui vont faire qu'il va changer. Qu'il va allumer ». C'est aussi ce que partage, en quelque sorte, le gestionnaire de programmes correctionnels communautaires qui se base sur l'adoption d'un comportement prosocial : « Il faut évaluer cette activité. Est-ce que ça l'éloigne ou le rapproche de son mauvais comportement, de son problème de criminalité ».

L'animateur de programmes aux services correctionnels mise sur le maintien de cette nouvelle pratique dans la vie du délinquant, comme élément de succès :

« Quand le gars le fait, on peut évaluer que ça démontre qu'il a pris un autre tract. Je suis sûre que ça va se répercuter dans sa façon de penser, dans l'humeur et les buts et objectifs dans la vie. Déjà, s'il est à la bibliothèque en train de regarder un livre, il n'est pas dans la rue en train de s'exciter pour prendre de la drogue. Il n'est pas devant le bar en train de se dire j'entre ou pas. »

5.2. Composantes d'une intervention ciblant les loisirs et les activités récréatives

Une intervention ciblant le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives devrait être constituée de plusieurs composantes. Les suggestions des répondants quant aux modalités d'intervention sont présentées dans cette section.

5.2.1. Intervention de groupe ou individuelle

Les interventions de type individuel et de groupe doivent être simultanément préconisées selon la majorité des professionnels interrogés. En fait, il n'y a que l'enseignant en techniques d'intervention en loisir qui émet des réserves. Il précise que la nature de l'intervention (de groupe ou individuel) doit être déterminée en fonction du plan d'intervention des personnes contrevenantes.

L'animateur de programmes aux services correctionnels parle de faire usage d'une intervention de groupe et individuelle selon des besoins précis :

« En groupe, pour les notions de base. Expliquer en gros, l'importance et échanger. Le côté individuel peut servir à cibler les besoins d'une personne en particulier pour développer quelque chose avec lui qui répondrait plus. Mixer groupe et individuel. On fait la base de groupe, chacun individuel, on revient en groupe : on explique ce

qu'on a fait et comment chacun a vécu ça : Et toi t'as vécu ça! C'est ben le fun, moi aussi je veux essayer ça! »

Une opinion partagée par le gestionnaire de programmes correctionnels communautaires :

« Peut-être les deux types d'intervention. En individuel, on peut intervenir directement sur la réalité du délinquant. Si plusieurs, même niveau du risque pour que l'activité soit plus instructive ».

Bref, le gestionnaire de programmes correctionnels communautaires suggère que l'intervention doit être de type « individuel ou de groupe, mais selon certains paramètres ».

Cela dit, plusieurs avantages des interventions de type individuel et de groupe sont soulignés par les répondants. Parmi les avantages de l'intervention en groupe, on souligne que cette forme d'intervention aide à la motivation des participants et pour échanger des idées (selon l'animateur de programmes aux services correctionnels), élargit le réseau social (selon le gestionnaire de programmes correctionnels communautaires), permet l'éducation populaire (selon l'enseignant en techniques d'intervention) et développe la tolérance (selon l'ARH dans un centre de dépendances). Alors que l'intervention individuelle permet de répondre à une diversité d'intérêts des participants (selon l'enseignant en techniques d'intervention), de les soutenir à l'égard de leurs difficultés et de donner des rétroactions continues (selon l'ARH dans un centre de dépendances), d'intervenir directement (selon le gestionnaire de programmes correctionnels communautaires) et de présenter les notions de base en loisirs (catégories, obstacles, bienfaits liés au loisir) et des outils (selon l'animateur de programmes aux services correctionnels).

5.2.2. Profil des personnes ciblées par l'intervention²

Ce n'est pas tant l'âge, le délit ou le sexe que le ou les intérêts qui doivent être le critère pour identifier les personnes susceptibles de bénéficier d'une intervention ciblant le

² Certaines données recueillies en lien avec le profil du participant s'appliquent davantage à l'intervention de groupe qu'à l'intervention en individuel. Dans ce dernier cas, par exemple, l'âge a peu d'importance.

besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives. C'est sur ce ou ces intérêts que se bâtit la motivation à s'engager dans un loisir. L'enseignant en techniques d'intervention en loisir l'exprime ainsi :

« L'âge a souvent pas beaucoup de différence. Même chose, au niveau des sexes. T'aimes la course à pied, t'as le goût de courir, j'ai le goût de courir, je me cherche un partenaire pour la course, peut importe l'âge que t'as, si moi je cours vraiment en avant de toi, ça peut vraiment être moins intéressant. On peut avoir des âges différents et avoir envie de partager ce moment-là en commun. J'essaie le plus possible de ne pas faire de distinction et encore une fois, ça fait partie de la batterie de questions à poser. »

Une opinion partagée par l'animateur de programmes aux services correctionnels :

« Au niveau des âges, si on met quelqu'un de 20 ans avec quelqu'un de 78, pas sur que leurs envies, ou leur type de loisir qui leur plaît est le même. Possible que le jeune de 20 ans veuille quelque chose de plus actif, comme du basketball ou du hockey. Le monsieur de 78 va triper poche et bingo parce qu'il se déplace moins bien ».

Quant aux délits, l'animateur de programmes aux services correctionnels suggère de ne pas en tenir compte dans le cas d'une intervention de groupe :

« Si on ne travaille pas le délit en tant que tel, vu qu'ils sont judiciairisés, je pense que ce serait possible de mixer tout le monde si on ne parle pas du délit comme tel. Si on essaie de focaliser sur le loisir, et occuper son temps de façon plus saine, je pense qu'il aurait moyen de mixer tout le monde. »

Par contre, l'ARH dans un centre de dépendances se préoccupe quant à la pertinence de constituer des groupes mixtes au plan du genre (hommes et femmes), notamment en raison de la séduction et du paraître qui peuvent prendre le dessus sur l'intervention. Selon ce professionnel, l'animation peut toutefois réussir à limiter les conséquences négatives.

« Si l'accent ou l'énergie est mis ou son implication dans la séduction que dans son propre investissement personnel là-dedans, ça peut se dépasser aussi. Mais, si ça ne se dépasse pas, c'est une autre histoire à gérer. »

Mentionnons que le gestionnaire de programmes correctionnels communautaires ne se prononce pas en faveur de la mixité des genres, comme critère d'inclusion. Plusieurs différences existent entre les hommes et femmes notamment « les personnalités et la

façon d'agir et comment ils se comportent dans un programme », suggérant qu'il doit y avoir une intervention plus spécifique pour les hommes et les femmes, sans plus de détails.

Quant à la sélection des personnes contrevenantes sur la base du niveau de risque de récidive général, deux répondants se sont prononcés sur le sujet. Si l'intervention se fait en groupe, le gestionnaire de programmes correctionnels communautaires recommande que la sélection se fasse en fonction du « même besoin au niveau du loisir et de risque » :

« Le risque qu'il y a, c'est que nous, par exemple, on essaie de mettre dans un même groupe, les délinquants qui sont à différents niveaux de risque. Les risques faibles peuvent être influencés par ceux à risque élevé ».

Ce qui sous-tend, selon notre compréhension, que les participants devraient être regroupés, d'abord, selon leur niveau général de risque afin d'éviter l'effet de contamination des personnes à risque faible par les autres délinquants à risque plus élevé. Ensuite, les participants devraient être regroupés selon leur niveau de besoin en matière de loisirs et d'activités récréatives. Par contre, l'animateur de programmes aux services correctionnels ne partage pas ce point de vue :

« Si on ne travaille pas la délinquance en tant que telle, c'est vraiment une sphère neutre parce qu'ils n'ont pas besoin de parler de ce qu'ils ont fait. Quand on identifie faible, modéré, élevé, on y va plus en fonction de la motivation plutôt que le risque de récidive en tant que tel. Nous, on l'enseigne dans les programmes aux gars. Chaque problématique est indépendante. Si t'as un problème de cocaïne, t'es peut-être pas rendu au même point dans ta réflexion que ton problème d'alcool. Peut-être qu'au niveau de l'alcool, t'as vraiment compris que t'as un problème, mais tu nies encore ton problème de cocaïne ou tu le minimises. Pas vraiment nécessaire de faire des groupes distincts. L'occupationnel est un des facteurs qui pourrait augmenter le risque, mais pas le facteur principal. »

Les avis sont donc partagés (ou absents), en ce qui concerne les critères d'inclusion, au chapitre du risque de récidive criminelle et du niveau de besoins en loisir quant à la constitution des groupes dans le cas d'une intervention de cette nature.

5.2.3. Critères d'exclusion

Aucun critère d'exclusion n'a été identifié par les professionnels interrogés. L'animateur de programme recommande même d'accepter toutes les personnes contrevenantes :

« À la base, je pense que tout le monde devrait être accepté (...). À moins que quelqu'un perturbe le groupe ou qu'il se met les deux doigts dans le nez pis qu'il te regarde. En cours de route, certains pourraient être éliminés ».

Par contre, considérant les commentaires de l'ARH dans un centre de dépendances et du gestionnaire de programmes correctionnels communautaires sur la mixité des groupes, réunir des hommes délinquants et des femmes délinquantes pourrait ne pas convenir. Par ailleurs, le gestionnaire de programmes correctionnels communautaires soutient que le délinquant présentant des particularités au plan cognitif devrait recevoir une forme de traitement au préalable :

« S'il y a des problèmes de réceptivité, il faut traiter ce problème avant. Pour ceux qui ont des gros problèmes cognitifs, je me questionne sur leur compréhension des concepts. Je ne vois pas la différence; je ne sais pas quel genre de limitations et il faut vraiment adapter l'activité selon sa compréhension, son potentiel de compréhension au plan cognitif. »

5.2.4. Nombre de séances d'une intervention de groupe

Les professionnels interrogés soulignent qu'une intervention de groupe devrait comporter plusieurs séances, sans formuler de recommandations précises à ce chapitre.

5.2.5. Moment opportun pour entreprendre l'intervention

Le moment le plus opportun pour amorcer l'activité dans la trajectoire d'un délinquant fait l'objet de réponses, notamment de l'agent de relations humaines :

« Mettre quelqu'un en action, le plus rapidement possible, c'est mieux. Lui donner du temps à s'adapter à sa nouvelle condition, du cas par cas, mais mettre quelqu'un en action le plus rapidement possible, c'est mieux. Plus vite, tu lui communique, que tu lui communique l'idée que t'as que c'est quelqu'un qui a des ressources, qui de la valeur et que tu crois en elle. Donc, tu lui communique de l'espoir, que tu crois en elle. Il y a des gens qui ne croient pas en eux. Que tu es préoccupé par le fait de ... »

L'animateur parle de contextes d'intervention pour amorcer l'intervention en loisir :

« Ici³, ça peut être très bien. En communauté aussi. Ce n'est pas tout le monde qui passe en CRC⁴ ou en maison de transition. Les deux peuvent être bons. Ce que je trouve important, c'est qu'en CRC, ils ont du temps à passer. Ce serait idéal de commencer ça ».

L'enseignant se prononce sur le moment le plus favorable ou préférable :

« En hébergement, plus facile. A l'extérieur, c'est une rencontre par mois. C'est quelque chose à renégocier. Ils en ont déjà un (plan d'intervention). Il faudrait que ce soit du long terme. Si intervention de groupe, il y a des gens intéressés à une activité X. Est-ce que mélanger les clientèles, hommes et femmes, les âges, le type de problème, y a-t-il un arrimage à tenir en compte (...). Je ferais un premier questionnaire pouvant être court sur ce que t'aimerais faire. Pis là, tu regroupes ceux qui aimeraient faire des choses et que tu fasses une programmation sur ce qu'ils aimeraient faire, quitte à le faire avec l'agent communautaire pour qu'ils sentent qu'ils sont rattachés à toi ».

L'enseignant en techniques d'intervention en loisir voit donc une mécanique spécifique au milieu d'hébergement et une autre s'adressant aux personnes contrevenantes qui ne sont pas en Centre résidentiel communautaire (CRC).

Bref, le moment opportun, pour agir au plan individuel ou de groupe auprès des personnes contrevenantes en matière de loisirs semble le plus tôt possible et coïnciderait avec le début du séjour en CRC.

5.2.6. Caractéristiques de l'intervenant

Une personne qui anime une activité de groupe ou qui accompagne au plan individuel un contrevenant tient un rôle clé dans l'intervention en matière de loisirs et d'activités récréatives. Parmi les qualités identifiées par les répondants, se trouve notamment les connaissances de l'intervenant sur la délinquance et ses habiletés d'animation en contexte de groupe, tel qu'en témoigne l'animateur de programmes aux services correctionnels :

« Déjà, il faut comprendre comment ça fonctionne des délinquants. Ce n'est pas la même clientèle qu'ailleurs. Il faut que t'aies un côté intervenant. Si ton groupe

³ Pour la compréhension du lecteur, en parlant « ici », l'animateur de programmes aux services correctionnels réfère au Centre Résidentiel Communautaire (CRC) Arc-en-Soi. Le terme maison de transition équivaut à celui du CRC.

⁴ Le terme CRC signifie Centre Résidentiel Communautaire.

schire⁵, tu dois être capable de ramener ça. Sinon, tu vas perdre ta crédibilité. Pis là, ça se parle et ça va continuer de fois en fois, ça peut durer pendant longtemps. Les gars rentrent, se nexent⁶ là. Si l'intervenant perd sa crédibilité, c'est fini pour tout le temps. Connaissent la clientèle, la problématique de toxicomanie et autre et être capable de tenir un groupe. Il va avoir des gens qui vont être non volontaires là dedans, qui vont être là pour bien paraître, mais qui font rien. Il faut être capable d'aller les chercher avec l'entrevue motivationnelle. C'est différent que si on va club d'emploi. C'est des gens qui vont là à un moment de notre vie par choix parce qu'on veut. C'est une clientèle non volontaire. Il faut avec du turp⁷ ou une façon de leur amener ça autrement, par l'entrevue motivationnelle. »

Le gestionnaire de programmes correctionnels communautaires, quant à lui, décrit les qualités de l'intervenant ainsi :

« Ça doit être une personne qui travaille avec les gens, certaines qualités qu'on recherche chez tous les intervenants. Entregents, en mesure de ne pas porter de jugement; professionnel; qu'il vise l'obtention de résultats. »

Pour l'ARH dans un centre de dépendances, les qualités suivantes sont spécifiquement nécessaires chez un intervenant :

« Quelqu'un qui n'a pas de préjugé, de l'ouverture, être en relation avec le type de clientèle. S'ajuster, s'adapter, avoir du cœur, valider les choses, sensibilité face à la clientèle, qualités humaines plus que l'expert. Pas besoin du grand spécialiste. »

Quant à l'enseignant en techniques d'intervention en loisir, il croit qu'un technicien en loisir est la personne la mieux placée pour agir sur le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives :

« Attitude différente de l'éducatrice. Il faut que cela soit. C'est ce que j'explique aux étudiants parce que nous n'avons pas le syndrome de la chemise blanche, on n'est pas un pleutre. On n'en est, mais pour eux, on n'en est pas. Pour eux autres, on est du monde pour avoir du fun. On veut créer des moments de plaisir. Il y a une philosophie derrière ce qu'on met en place. Ce n'est pas tout d'organiser un quizz quand tu vas l'animer, qu'est-ce que tu vas faire pour que ce soit drôle, plaisant? Ça va être comme les règles que tu vas mettre en place; il n'y en a pas trop, mais en même temps, on sent que si on dépasse les limites, il va y en avoir pareil. On intervient moins rapidement qu'un éducateur spécialisé. On laisse la personne parce qu'on se dit qu'on est dans une espace libre, on est dans un espace pour que tu sortes, ça prend des moyens dans la vie. Il faut te donner des moments pour vivre ces occasions. On peut dire « wow calme-toi » mais toujours de manière pour que

⁵ Se désorganise.

⁶ Se donnent le mot.

⁷ Avoir de la créativité.

ce ne soit pris trop sérieusement. Si ça dégénère. La beauté, c'est qu'il a du fun mais ce n'est pas tout le temps le fun. C'est la récompense souvent l'activité. »

Outre l'enseignant en techniques d'intervention en loisir, aucun autre répondant ne s'est prononcé sur la formation spécifique de l'intervenant. Ce sont essentiellement les qualités professionnelles de l'intervenant, qui doivent être considérées selon les professionnels interrogés.

5.3. Composantes de l'intervention

Dans cette section, les objectifs de l'activité et le contenu préconisé par les répondants sont abordés.

5.3.1. Objectifs

Quels sont les objectifs poursuivis par une intervention ciblant le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives? Parmi les répondants, l'animateur de programmes aux services correctionnels mentionne l'objectif suivant :

« Leur donner des outils, mais aussi des bases pour qu'ils se créent eux-mêmes une nouvelle vie qui rentre avec les loisirs. »

Alors, que pour l'enseignant en techniques d'intervention en loisir, l'objectif poursuivi se traduit par l'intégration communautaire qu'il illustre par un exemple :

« S'il fait de la mécanique pour le monde de la place pour les dépanner, il fait partie des gens qu'on va appeler pour avoir son aide. Il y a de l'intégration dans la communauté. Il prend peut être plus dans le goutte à goutte son communautaire. Ce n'est pas la fête foraine, tout le monde est là en même temps. L'intégration communautaire, c'est une participation au développement de la communauté plutôt qu'à une régression de ta communauté, en ne t'impliquant pas, en cherchant des bibittes sur les autres. Quand t'es impliqué et que tu fais de quoi, tu chiales bien moins».

Pour le questionnaire de programmes correctionnels communautaires, l'objectif prend la forme suivante :

« On les encourage à s'intéresser aux activités qui existent déjà. Par exemple, s'il aime le basket, on va chercher à voir où il peut jouer. On voit comment faire la démarche dans son plan, donner des consignes sur comment entrer en contact. Est-ce que c'est pour réduire le risque de récidive ou de rechute? Développer des liens prosociaux avec d'autres personnes moins à risque. Intégrer les gens dans la communauté. »

L'ARH dans un centre de dépendances mise, quant à lui, sur le développement de la personne contrevenante à travers la pratique du loisir :

« Plus qu'elle va développer, s'investir là dedans qu'elle va sentir qu'elle vaut quelque chose, ça va lui permettre de développer un sentiment de valoir quelque chose. »

En résumé, l'objectif de l'intervention, individuelle et de groupe, vise le développement personnel du délinquant et de les outiller au niveau des loisirs. Cela aura comme conséquences, selon les répondants, d'améliorer leur participation à la vie de la communauté.

5.3.2. Contenu

Vivre l'expérience du loisir est un élément permettant, à la personne contrevenante, de mieux se connaître et savoir ce qu'elle aime. L'animateur de programmes aux services correctionnels exprime, de cette façon, la nécessité de faire pratiquer un loisir :

« C'est important qu'il y ait toutes ces diversités. Il y a des gens qui n'aiment pas le sport du tout et qui vont accrocher sur le côté musical et le contraire aussi. Tout le monde devrait essayer ces sphères là; ce n'est pas parce que t'es pas sportif, que tu ne vas pas tripper à jouer de la batterie. »

Vivre des expériences diverses permet donc d'élargir ses horizons. Il faut se rappeler que le loisir est d'abord une expérience globale comme l'affirme l'enseignant en techniques d'intervention en loisir :

« Quand tu aimes quelque chose, tu le vis. Peu importe l'âge, si on s'intéresse aux coléoptères à pattes blanches (qui n'existent probablement pas), que t'es 70 ans et moi 20, cet intérêt-là, c'est notre point central. »

Intervenir en fonction de ce que le délinquant préfère au plan du loisir sert, par ailleurs, sa participation et son engagement, comme en témoigne l'enseignant en techniques d'intervention en loisir :

« On dit souvent que quand tu impliques dans une activité que tu aimes, tu concentres tes énergies, et tu mobilises la personne. J'aimerais ça que tu organises le prochain tournoi, que tu m'aides, que t'aides à l'entretien, qu'est-ce que tu aurais le goût de faire? »

« Qu'est-ce que t'aimes dans vie? Quand je m'intéresse à toi, pas au niveau, es-tu capable de travailler, quand je m'intéresse à quelque chose que t'aimes, tout de suite, j'ouvre une fente chez toi et t'es capable de te livrer. T'es capable de dire un peu plus pourquoi que t'aimes ça. Ça ne veut pas dire que si t'es un menteur, tu vas arrêter du jour au lendemain. Par rapport à ta passion, t'as pas d'intérêt à mentir. C'est un beau moyen en tout cas pour faire des changements. »

De plus, développer le potentiel en loisir sous-entend pour le délinquant qu'il prend conscience des bienfaits de la pratique du loisir, comme en témoigne l'ARH dans un centre de dépendances, à partir d'un exemple tiré de son travail :

« Ça va se voir. On a des critères. La porte tournante. Six mois avec cette personne, il se présentait à tous les mois à l'urgence. J'observe ça et je lui communique ça. Je pensais à vous : « coudonc Gérard ça fait 3 mois qu'il ne s'est pas présenté ». Je l'aide à mentaliser sur ses propres ressources. »

« Je considère qu'il doit y avoir, c'est valider le vécu des personnes. Valider le vécu de la personne dans sa démarche qu'est en train de faire. Pas à pas, à son rythme, en mettant de petits défis. La personne, ça été un défi. De l'aider à le sentir cette satisfaction, cette fierté-là qu'elle lui procure. Donner des feedback continus, life. »

Par ailleurs, faire des rétroactions est particulièrement important au départ de l'intervention (individuelle et de groupe), selon l'enseignant en techniques d'intervention en loisir.

« Il faut tu commences par sécuriser, puis après t'arrives au communautaire en ayant passé par chacune des étapes. Tu peux essayer, mais tu vas essayer de bousculer des choses.»

De plus, l'intervention doit permettre à la personne contrevenante d'identifier ce qui fait obstacle à la pratique du loisir sur un plan cognitif. L'animateur de programmes aux services correctionnels l'exprime ainsi :

« Si ça fait 20 ans, que t'as pas fait d'activité, ça va faire peur au début. Si tu regardes les plus sportifs. Ils ont une vision, moi je suis marginale, je ne suis pas comme les autres. Là, on leur demande de se mettre comme les autres. Ils se sont

dits, ce sont comme les gens normaux, les moutons, et moi, je suis marginal. Ils ont souvent des pensées à risque là-dessus. »

L'enseignement des bienfaits du loisir, autre thématique suggérée dans le contenu de l'intervention, a tout à voir avec les gains personnels retirés de sa pratique, comme le souligne l'enseignant en techniques d'intervention en loisir :

« Une ouverture aux différences parce que l'éducation aux loisirs c'est une démonstration sur ce qui me fait du bien à moi ne fait pas du bien aux autres. Je te confronte, mais pas de manière confrontante. Je suis en train de dire que je trippe à faire de la couture. Mais moi, ça ne m'intéresse pas pan toute. Je n'aime pas tant les travaux d'aiguille. Juste dans un créneau, je peux avoir de multiples intérêts. Le but de démontrer ça, ce n'est pas parce que t'aime ça, que t'es un nowhere, que tu n'es pas fin et pas gentil. L'inverse doit aussi être la même chose. Les gens ne sont pas obligés d'aimer ton activité. On leur apprend que la planète ne tourne pas juste autour de nous autres, mais que nous, on peut faire tourner notre planète quand même. L'éducation aux loisirs amène à découvrir toutes sortes d'activités, à mettre des mots sur les bienfaits que cela m'apporte. »

Parmi les autres thématiques identifiées, l'éducation aux loisirs est vue, par le gestionnaire de programmes correctionnels communautaires, comme une activité constructive qui permet au participant de réaliser l'importance des loisirs, de définir ses intérêts et de connaître les ressources. Il ajoute que cette démarche est compatible avec l'approche cognitivo-comportementale :

« Nos actions et nos émotions sont déterminées par nos croyances. Si on a des bonnes croyances, on a beaucoup de chances d'avoir de bonnes actions, de bons comportements. C'est la façon qu'elle perçoit l'activité de loisirs qui sera déterminante. Est-il convaincu que cela va lui apporter quelque chose de bénéfique. S'il est convaincu, et que c'est vraiment dans sa croyance, il va mettre l'effort nécessaire pour atteindre cet objectif-là.»

Tandis que pour l'ARH dans un centre de dépendances, l'éducation aux loisirs serait une étape en lien avec une intervention davantage motivationnelle.

« Éducation, éducation, j'ai comme de la misère à utiliser loisir. C'est de l'éducation à entreprendre quelque chose qui pourrait être du loisir ou ... Qu'est-ce que c'est l'étape? C'est du motivationnel. C'est intervenir au niveau du motivationnel. Dans ce sens-là, c'est premièrement d'être à l'écoute de ça, de qu'est-ce qui fait que c'est difficile de se projeter dans ça. T'as nommé plein d'affaires qui sont importantes à valider et à prendre en considération. On ne prend pas assez de temps pour... On veut pour eux autres. Nous autres, on le sait, mais, eux ne le savent pas.»

Pour l'animateur de programmes aux services correctionnels, l'intervention se fait sur les croyances de la personne contrevenante, mais le message transmis doit demeurer réaliste.

« Les fausses croyances pourraient nuire à cause du temps depuis qu'ils n'ont rien fait, ou qui n'ont jamais rien fait, ou le loisir, c'est regarder la télé... C'est important que leur objectif soit réaliste dans ce qu'ils veulent pratiquer. Au niveau des objectifs smart, je leur dit : je peux bien décider de venir astronaute. Mais, il y a peu de chances que je le devienne. Ça serait la même affaire pour les loisirs. »

Bref, sur le plan du contenu de l'intervention, les informations recueillies sont variées et intéressantes. Dans la prochaine section, les résultats sont discutés et réfléchis afin d'ultimement proposer les grandes lignes d'une intervention ciblant le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives.

6. DISCUSSION

L'objectif de notre essai visait à développer une intervention ciblant spécifiquement le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives auprès des personnes contrevenantes prises en charge par l'Arc-en-Soi. Les résultats des entretiens menés auprès de quatre professionnels révèlent sa grande pertinence et ce, sous tous les aspects. En effet, les experts interrogés s'entendent pour affirmer qu'une intervention sur le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives peut contribuer à réduire le risque de récidive. Une observation qui est, par ailleurs, soutenue par les tenants du modèle Risque-Besoins-Réceptivité (RBR) d'Andrews et Bonta (2010) (Cortoni et Lafortune, 2009).

En plus d'agir sur le risque de récidive, selon les professionnels interviewés, plusieurs bienfaits sont attribuables, à la pratique du loisir chez les délinquants. C'est aussi ce que suggèrent des chercheurs tel que Williams (2006) qui rapporte l'expérience de deux de ses patients-délinquants qui écrivent de la poésie. Ils seraient plus perspicaces et prendraient de meilleures décisions. Des observations qui sont appuyées par d'autres études citées par Williams comme celles menées par Stumbo et Little (1991), Rucker (2003) et Hood (2003).

Parmi les gains retirés pour le délinquant à pratiquer un loisir, le développement des habiletés sociales est également rapporté par d'autres études, dont celle de Rose, Michalsen, Wiest et Fabien (2008) menée auprès des femmes contrevenantes. La difficulté de ces femmes à se trouver un emploi (objectif principal de leur plan correctionnel) est liée à des préoccupations personnelles, comme le stress et le désir de s'éviter des ennuis pendant leurs temps libres. L'usage du temps libre est donc présenté comme un élément important à considérer pour diminuer le risque de récidive. Il a été établi, par les répondants, que le loisir est une expérience qui demeure un domaine très large qui inclut des activités pouvant être utiles, parfois passionnantes, mais aussi des passe-temps.

Nous pourrions donc affirmer à la lumière des informations recueillies auprès des experts, de notre expérience et de la littérature, que le loisir, soit le temps dont on dispose en-dehors de nos activités habituelles, comporte plusieurs fonctions importantes qui doivent être considérées dans le contenu d'une intervention en la matière afin d'agir sur la récidive.

En contrepartie, il apparaît que cette intervention doit favoriser la réduction du nombre d'obstacles à la pratique des loisirs en vue de favoriser leur poursuite (indicateur de réussite) au terme de l'intervention et ainsi maximiser ses impacts. Le modèle RBR propose des réponses quant à la manière d'optimiser les capacités du délinquant en altérant les obstacles (Andrews et Bonta, 2010). L'approche cognitivo-comportementale, laquelle figure parmi les approches efficaces auprès des délinquants, s'avère donc un ingrédient essentiel dont l'usage servirait à diminuer ce qui entrave la pratique du loisir. Les techniques issues de cette approche permettent de restructurer les pensées, les croyances et les émotions inappropriées (Chalout, 2010) en lien avec le loisir et les activités récréatives chez le délinquant et, ainsi, augmenter sa réceptivité (R) (Andrews et Bonta, 2010).

Par contre, les recommandations portant sur des aspects concrets des composantes d'une intervention ciblant le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives sont demeurées généralement floues de la part de nos répondants. Rien ne précise d'une façon majoritaire quels seraient les modes d'intervention à prioriser soit le groupe ou l'individuel et dans quelles circonstances précisément. A tout le moins, s'il s'agissait de groupe, une réflexion s'impose au préalable s'il s'avère pertinent de mixer les hommes et les femmes délinquants. Il est possible que ce flou, portant sur les composantes, puisse être en lien avec le type de questions choisies et le déroulement de l'entrevue. Une autre façon de faire aurait pu avoir un autre impact.

La littérature apporte quelques éléments d'orientation, notamment au niveau de la durée d'un programme d'intervention s'adressant à des délinquants. Ainsi, Lafortune et Blanchard (2010) suggèrent qu'une activité de groupe devrait comporter au moins 24

heures d'intervention. « En deçà de 24 heures d'intervention, il paraît utopique d'espérer qu'un programme destiné aux *personnes à risques élevés* puisse avoir le moindre effet. » (Lafortune et Blanchard, 2010, p. 333). Le programme Parcours, discuté précédemment, est d'ailleurs d'une durée de 24 heures (3 modules de 8 heures chacun). Vu l'absence de réponses claires de la part de nos répondants, nous recommandons que l'intervention fixe son nombre d'heures d'interventions en fonction de ce paramètre étant donné qu'il a été établi que notre clientèle présente un risque élevé de récurrence.

7. RETOMBÉE ET RECOMMANDATIONS

À lumière des connaissances recueillies dans la littérature et des résultats des entretiens menés dans le cadre de cet essai, nous recommandons donc qu'une intervention ciblant le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives soit offerte aux contrevenants pris en charge par l'Arc-en-Soi. Il s'agit là de la principale retombée souhaitée de notre essai. Nous présentons ici ses grands axes.

7.1. Objectif et contenu de l'intervention

Un objectif est un énoncé général comportant un élément de précision (Gagnon et Gagnon, 2004). À la lumière des résultats recueillis dans le cadre de cet essai et forte de notre expérience professionnelle, il est clair que l'objectif d'une intervention dans ce domaine doit viser le développement du délinquant par des outils au niveau des loisirs. Nous pouvons l'analyser sous l'angle de certaines caractéristiques liées à un bon objectif soit la méthode SMART (Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste et Temporel) (Roy, 2013). L'objectif mentionné s'avère, à notre avis, spécifique (ce qui doit être changé et auprès de qui), mesurable (comprend une unité de mesure soit les outils), acceptable (atteignable), réaliste (l'objectif pourra être atteint). Il n'y a que l'aspect temporel qui devra se préciser ultérieurement advenant l'actualisation de l'intervention.

Pour atteindre cette cible, plusieurs éléments thématiques de contenu sont à offrir aux délinquants. Nos résultats ont démontré que de permettre aux délinquants d'expérimenter des loisirs et de développer leurs connaissances de ce qu'ils aiment à cet égard sont des avenues à considérer. La deuxième avenue est de permettre aux délinquants d'identifier ce qui fait obstacle à leur pratique des loisirs et des activités récréatives, comme en témoigne la littérature.

Les programmes ont besoin d'accéder à des activités de loisirs et récréatives que les clients vont aimer quand ils seront sobres et de recommander de les faire. C'est aussi important de discuter de ce que le client perçoit comme barrière à la pratique des loisirs et de développer des stratégies pour les éliminer. Par exemple, si le

passer-temps est perçu comme une barrière, il faut expliquer les bénéfices de prendre du temps pour se rafraîchir et se récréer, et de le faire entre deux activités (Chandler, 1997, p. 86)⁸.

La troisième avenue consiste à faire connaître les bienfaits de la pratique du loisir. Dans une étude réalisée par Rancourt (1990) auprès de femmes délinquantes en traitement révèle, qu'un programme doit mettre l'emphase sur les prises de conscience, la conscience du loisir et les habiletés décisionnelles⁹.

Il faut donc en quelque sorte éveiller la conscience des délinquants aux loisirs, les éduquer et leur apprendre, autant par l'enseignement que par la pratique, l'importance du loisir.

7.2. Proposition d'une intervention

Respectant les principes du modèle RBR, une intervention portant spécifiquement le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives devrait cibler les contrevenants pris en charge par les ressources d'hébergement des villes de Rivière-du-Loup (région du Bas St-Laurent) et de Maria (région de la Gaspésie). En effet, pour des raisons de faisabilité, il n'est pas possible de rencontrer plus d'une fois par mois un délinquant suivi dans la communauté et vivant, par exemple, à Ste-Anne-des-Monts. Nous suggérons que l'intervention, réalisée auprès des délinquants suivis en communauté, tout en respectant les résultats de notre démarche, puisse servir à les sensibiliser aux obstacles et aux bienfaits du loisir et encourager la pratique.

Advenant l'intérêt de l'organisation de l'Arc-en-Soi, un programme d'intervention pourrait, dans une étape ultérieure, être plus spécifiquement rédigé. Nous avons choisi, à ce moment-ci, de tracer les grandes lignes de l'intervention.

⁸ Traduction personnelle du texte de l'auteur

⁹ Traduction personnelle du texte de l'auteur.

Dans le cadre du développement d'une intervention comme la nôtre, Pearson (1992) recommande les neuf étapes suivantes: (1) la mise en place de bonnes relations entre l'intervenant et le client; (2) l'évaluation des besoins, des valeurs et des intérêts en loisir; (3) l'exploration des activités de loisir; (4) l'élimination des activités qui supporte le mode de vie addictif; (5) l'évaluation des barrières à la participation aux loisirs; (6) éduquer et entraîner aux loisirs; (7) la sélection des activités de loisirs qui produisent un potentiel de satisfaction et de besoins; (8) l'établissement d'un contrat comportemental; (9) et l'évaluation des progrès et des succès. Il est très intéressant de noter que ces propositions, bien que non évalué, ressemble en de multiples points à ce que nous proposons, si nous ne tenons pas compte de notre ajout, la dimension cognitivo-comportementale.

BLOC 1 (environ 6 heures) :

- L'objectif est de favoriser une réflexion chez les délinquants sur leur pratique des loisirs et leur faire vivre une expérience plaisante en la matière.
- Moyens utilisés : discussion, enseignement éducatif (définition du loisir, type, etc.), journal de bord, expérience du loisir.
- Activités : Les intérêts des délinquants en matière de loisirs et d'activités récréatives sont sondés via des questionnaires et des échanges. Il y a présentation du concept de loisir (définition, types, etc.). Les participants expérimentent au moins une activité de loisir qu'ils préfèrent parmi celles proposées et compléter un journal de bord (contenu : pensées, réactions, émotions, résultats). Si c'est possible, il pourrait être intéressant que l'intervenant accompagne le délinquant lors de l'activité afin de l'encourager et favoriser les rétroactions immédiates.

BLOC 2 (environ 6 heures) :

- L'objectif vise à travailler les cognitions que les délinquants entretiennent sur les loisirs et les activités récréatives afin de les rendre favorables à leur pratique. Plus spécifiquement, le contenu amène le délinquant à développer sa connaissance de lui-même à travers les bienfaits du loisir.

- Moyens utilisés : discussion, enseignement éducatif (Contenu : bienfaits du loisir, bienfaits spécifiques au participant), journal de bord, expérience du loisir.
- Activités à réaliser : L'intervenant doit toujours chercher à mettre en évidence les cognitions du délinquant à propos des loisirs et leur influence sur son mode de vie oisif. Les délinquants expérimentent au moins une activité de loisir qu'ils préfèrent parmi celles proposées et une activité nouvelle (activité du registre de l'esthétisme ou artistique, par exemples). Des rétroactions de l'intervenant sont également prévues. Si c'est possible, il pourrait être intéressant que l'intervenant accompagne le délinquant lors de l'activité afin de l'encourager et favoriser les rétroactions immédiates.

BLOC 3 (environ 6 heures) :

- L'objectif est d'identifier les obstacles aux loisirs.
- Moyens utilisés : discussion, enseignement éducatif (obstacles, moyens pour contrôler les pensées nuisibles, etc.), journal de bord, expérience du loisir.
- Activités à réaliser : Le délinquant sera invité, par l'intervenant, à identifier des solutions aux obstacles et à faire des liens entre obstacles et la pratique du loisir, oisiveté et pensées à risque (qui nuit à la pratique). Le délinquant fait l'expérience d'une activité de son choix parmi celles offertes et d'une activité nouvelle (intellectuelle, par exemple). Il y a rétroaction de la part de l'intervenant. Si c'est possible, il pourrait être intéressant que l'intervenant accompagne le délinquant lors de l'activité afin de l'encourager et favoriser les rétroactions immédiates.

BLOC 4 (environ 6 heures):

- L'objectif vise la pratique du loisir, avec moins de support, afin que le délinquant développe davantage d'autonomie au plan du loisir.
- Moyens utilisés : discussion, enseignement éducatif (engagement au loisir, etc.), journal de bord, expérience du loisir.
- Activités à réaliser : Le délinquant s'engage à faire l'expérience de deux activités de loisir de son choix. L'intervenant fait une rétroaction sur cette expérience auprès

du délinquant. L'intervenant amène le délinquant à se poser des questions sur les pensées qui favorisent l'engagement au loisir, à court et moyen terme.

- Lors de la dernière activité, l'intervenant cherche à faire le point sur l'expérience du loisir (les avantages et inconvénients) et tente de projeter le délinquant vers l'avenir. Un guide d'informations sur les ressources en loisir de sa région immédiate est offert à chacun.

8. CONCLUSIONS

S'intéresser au besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives dans le but de diminuer le risque de récidive criminel est prometteur. Il s'agit ici d'une première exploration visant à définir une intervention spécifique en la matière et à en préciser ses composantes. Réaliser une intervention ciblant le besoin criminogène des loisirs et activités récréatives sur la base des principes du modèle RBR (Andrews et Bonta, 2010) est réaliste et faisable dans un milieu comme à l'Arc-en-Soi. Les grandes lignes de l'intervention, proposées dans le cadre de cet essai, semblent aussi applicables à l'ensemble des CRC qui œuvrent auprès des délinquants.

À la lumière des connaissances recensées dans la littérature et des propos des professionnels interviewés dans le cadre de cet essai, une intervention ciblant le besoin criminogène des loisirs et des activités récréatives s'inscrit tout à fait dans la perspective RBR, développée par Andrews et Bonta (2010). De plus, sa nature et ses composantes gagneraient à s'appuyer sur les techniques d'intervention privilégiées par l'approche cognitivo-comportementale, étant une approche efficace auprès des délinquants et en accord avec le modèle RBR.

Plusieurs avantages se dégagent de notre démarche. Nous avons exploré le thème du développement d'une intervention ciblant les loisirs et les activités récréatives dans une perspective de réduction des risques de récidive, ce qui n'avait pas été fait auparavant. En abordant plusieurs sous-thèmes avec des experts reconnus pour leur expertise, nous avons été en mesure de dresser un portrait de l'intervention et de répondre à des questions importantes.

Notre démarche comporte toutefois certaines limites. D'abord, les principaux concernés par une intervention ciblant les loisirs et les activités récréatives, soit les délinquants eux-mêmes, n'ont pas été consultés. Leurs propos auraient assurément pu nous permettre d'élaborer sur des dimensions importantes de l'intervention vue par les clients de l'Arc-en-Soi. Le nombre de répondants experts était également somme toute modeste et limité à

des champs d'expertise. N'eut été du critère de faisabilité, il aurait été intéressant d'ajouter des experts issus de d'autres domaines, en lien avec chacun des besoins criminogènes, dont, par exemples, des milieux de l'employabilité, de l'éducation ou encore du champ des relations familiales.

Nonobstant ces limites, notre démarche a permis d'ouvrir sur de nouvelles perspectives quant à l'intervention correctionnelle auprès des personnes contrevenantes dans le respect des principes des meilleures interventions tel que propose le modèle RBR d'Andrews et Bonta (2010).

9. RÉFÉRENCES

Andrews, D.A., et Bonta, J. (2010). *The Psychology of Criminal Conduct* (5^e éd.). New Providence: Matthew Bender & Company, Inc.

Andrews, D.A. et Bonta, J. (2007). *Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité*. Ottawa, On : Sécurité publique Canada.

Andrews, D. A., Bonta, J. et Wormith, S. J. (2004). *The Level of Service/Case Management Inventory (LS/CMI)*. Toronto, On : Multi-Health Systems.

Blais, M., et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1-18.

Blanchette, K. et Brown, S.L. (2006). *The assessment and treatment of women offenders: An integrative perspective*. Chichester, Angleterre : John Wiley & Sons.

Chaloult, L. (2008). Le deuxième et le troisième niveau : les niveaux introspectifs. Dans L., Chaloult, T.-L., Ngo, J., Goulet et P., Cousineau, *La thérapie cognitivo-comportementale : théorie et pratique*. (p. 208-224). Montréal, Qc : Chenelière Éducation.

Chandler, M. (1997). Leisure education : A component of outpatient addiction counselling. *Journal of Addictions Nursing*, 9, 84-86.

Cortoni, F., et Lafortune, D. (2009). Le traitement correctionnel fondé sur des données probantes : une recension. *Criminologie*, 42(1), 61-89.

- Deslauriers, J.-P. (1987). L'analyse en recherche qualitative. *Cahiers de recherche sociologique*, 5(2), 145-152.
- Desrosiers, P., Ferland, F., et Blanchette-Martin, N. (2012). *Les services de réinsertion sociale : guide de pratique et offre de services de base*. Montréal, Qc : Association des centres de réadaptation du Québec.
- Fortin, M., Côté, J., et Filion, F. (2006). *Fondements et étapes du processus de recherche*. Montréal, Qc : Chenelière Éducation.
- Gagnon, S., et Gagnon, H. (2004). *Guide d'élaboration de projets et de plans d'action en prévention de la criminalité*. Québec, Qc : Ministère de la Sécurité publique.
- Giguère, G. (2012). *Une étude métrologique des items du Level of service/case management inventory (LS/CMI) avec la contribution classique des tests et de la théorie des réponses aux items chez les personnes contrevenantes du Québec* (thèse de doctorat, Université Laval à Québec).
- Giroux, L. (2011). *Profil correctionnel 2007-2008. La population correctionnelle du Québec*. Québec, Qc : Ministère de la Sécurité publique.
- Krueger, R. A., et Casey, M. A. (2000). *Focus groups : A practical guide for applied research* (3^e éd.). Thousand Oaks : Sage Publications Inc.
- Lafortune, D., et Blanchard, B. (2010). Parcours : un programme correctionnel adapté aux courtes peines. *Criminologie*, 43(2), 329-349.
- Pearson, Q. M. (1992). A leisure counselling model for addicted persons. *Journal of Career Development*, 19(1), 13-24.

Rancourt, A. (1990). *The Implementation of a Comprehensive Leisure Education Program with Persons who Abuse Substances : A Preliminary Report*. Rapport de recherche téléchargé à partir de l'adresse : <http://lin.ca/Uploads/CCLR6-14.pdf>.

Rose, D., Michalsen, V., Wiest, D., et Fabien, A. (2008). Women, Reentry and Everyday Life: Time to Work?. *Women's Prison Association*, 1-189. Document téléchargé à partir de: <http://www.wpaonline.org/pdf/Women%20Reentry%20and%20Everyday%20Life%20-%20Final%20Report.pdf>.

Roy, L. (2013). *Développement de projet en toxicomanie : TXM 781*. Notes de cours. Longueuil : Maîtrise en intervention en toxicomanie. Faculté de médecine et des sciences sociales, Université de Sherbrooke.

Roy, É., Morissette, C., Haley, N., Gutiérrez, N., Rousseau, L., et Denis, V. (2006). Pourquoi commencer? L'initiation à l'injection de drogues selon les jeunes de la rue. *Drogues, santé et société*, 5(1), 45-76.

Ward, T., Mesler, J. et Yates, P.M. (2007). Reconstructing the Risk-Need-Responsivity model: A theoretical elaboration and evaluation. *Aggression and Violent Behavior*, 12(2), 208-228.

Williams, D.J. (2006), Forensic Leisure Science: A New Frontier for Leisure Scholars. *Leisure Sciences : An Interdisciplinary Journal*, 28(1), 91-95.

10. ANNEXE 1|FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

INTRODUCTION

Dans le cadre de notre formation de maîtrise professionnelle en intervention en toxicomanie (MIT) à l'Université de Sherbrooke, nous demandons votre collaboration pour réaliser cet essai synthèse.

Titre de l'essai synthèse :

Intervenir efficacement sur le facteur criminogène « loisir et activités récréatives » chez les personnes contrevenantes toxicomanes

Objectif de l'essai synthèse :

Développer, sur la base du modèle RBR (risque-besoins-réceptivité), une activité en milieu communautaire en matière de « loisirs et activités récréatives », dédiée à des personnes contrevenantes toxicomanes et prises en charge par le CRC Arc-en-Soi

Cet essai synthèse sera mené par Sylvie Lagacé, étudiant(e) à la MIT de l'Université de Sherbrooke et sera encadré par Chantal Fredette, directrice d'essai.

Leurs coordonnées sont les suivantes (Nom, Titre, Tél., Courriel):

Chantal Fredette, étudiante au doctorat à l'École de criminologie de l'Université de Montréal

Tél : 450-416-0526, courriel : chantal.fredette@umontreal.ca

Sylvie Lagacé, étudiante à la MIT de l'Université de Sherbrooke. Tél : 418-894-1401, courriel : sylvie.lagace@usherbrooke.ca

DESCRIPTION DE VOTRE IMPLICATION

Dans le cadre de cet essai, vous participerez à une entrevue individuelle, soit en personne ou par téléphone selon vos disponibilités et vos préférences. Cette entrevue semi-dirigée est d'une durée approximative d'une heure et 30 minutes. L'entrevue sera enregistrée et retranscrite. Les thèmes abordés couvriront le domaine du loisir et de l'intervention correctionnelle dans une optique de diminuer les risques de récidive chez les personnes contrevenantes toxicomanes.

RISQUES ET BÉNÉFICES

Vous ne retirerez directement aucun avantage personnel à participer à cet essai et ne courez aucun risque physique, social ou économique à le faire. Cependant, votre participation contribuera à clarifier le rôle des « loisirs et activités récréatives » dans l'intervention auprès des personnes contrevenantes toxicomanes et d'améliorer les pratiques en la matière.

CONFIDENTIALITÉ

Tous les renseignements colligés dans le cadre de cet essai synthèse sont traités de façon strictement confidentielle. Votre nom et tout renseignement permettant de vous identifier ne seront mentionnés dans aucun document. Les renseignements recueillis lors de

l'enregistrement de l'entrevue ne peuvent être utilisés et entendus que par la directrice d'essai, madame Chantal Fredette, et l'étudiante, Sylvie Lagacé. Tous les enregistrements et leurs retranscriptions sont conservés dans un classeur sous clé et dans un fichier informatique sécurisé avec un mot de passe que seule madame Lagacé connaît. Tous les renseignements colligés seront détruits dans les six mois suivant le dépôt de l'essai synthèse.

À noter que la confidentialité sera assurée conformément aux lois et règlements en vigueur. Advenant que la vie ou la sécurité d'une personne soit en danger de façon imminente ou encore que la sécurité d'un enfant soit compromise, un bris de confidentialité pourrait s'avérer nécessaire.

COMPENSATION

Aucune compensation ni rémunération ne sera allouée pour votre participation à cet essai.

PERSONNES-RESSOURCES

Pour toute question, commentaire ou préoccupation concernant votre participation à cet essai synthèse, vous pouvez contacter l'étudiant(e) ou le directeur(trice) d'essai (voir coordonnées ci-dessus). Si, pour une quelconque raison, vous ne désirez pas en discuter avec ces personnes ou si vous désirez porter plainte quant à vos droits à titre de participant(e) à cet essai synthèse, vous pouvez contacter :

Lise Roy, directrice des Programmes d'études en toxicomanie
Tél. : 450 463-1835, poste 61795 ou 1 888 463-1835
Lise.Roy@USherbrooke.ca

CONSENTEMENT

Par la présente, je reconnais :

- avoir lu le présent formulaire d'information et de consentement. Je reconnais qu'on a répondu à toutes mes questions, qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre une décision et qu'on m'a offert une copie du présent formulaire.
- accepter que les résultats obtenus dans le cadre de cet essai synthèse soient rendus publics, conformément aux exigences du programme de maîtrise de l'Université de Sherbrooke.
- consentir à participer à cet essai synthèse, tel que décrit dans le présent formulaire de consentement et d'information.

Date

nom de la personne qui consent

signature

Date

témoin

signature

11. ANNEXE 2|GRILLE D'ENTREVUE SEMI-DIRIGÉE

Consignes de départ :

Je m'appelle Sylvie Lagacé et je suis étudiante à la maîtrise en intervention en toxicomanie. Dans le cadre de cette maîtrise, je m'intéresse à l'intervention sur le facteur criminogène « Loisir et activités récréatives » chez les personnes toxicomanes judiciairisées afin de diminuer le risque de récidive.

Je souhaite développer une activité en milieu communautaire en matière de « loisirs et activités récréatives » dédiée à des personnes contrevenantes toxicomanes et prises en charge par le CRC Arc-en-Soi (autant ceux qui sont en maison de transition que ceux déjà en communauté). Ces dernières sont essentiellement des hommes dont plusieurs présentent des besoins criminogènes importants concernant la sphère « loisirs et activités récréatives ».

Questions principales en lien avec l'essai synthèse	Questions complémentaires	Questions de clarification
<u>INTÉRÊT</u>		
Que pensez-vous de la pertinence de s'intéresser à la sphère « loisirs et activités récréatives » chez les personnes contrevenantes toxicomanes?	Pourquoi il n'est pas pertinent de se préoccuper la sphère « loisirs et activités récréatives » chez les personnes contrevenantes toxicomanes?	Pouvez-vous préciser votre pensée?
<u>PRÉOCCUPATION</u>		
Pour vous, qu'est-ce qu'un loisir et une activité récréative dans une perspective de gestion des risques de récidive criminelle?	Concrètement, une activité signifie quoi pour vous dans une perspective de gestion des risques de récidive? Quelles différences faites-vous entre le loisir et l'occupationnel dans une perspective de gestion des risques de récidive criminelle?	
<u>CONTENANT</u>		
Parlez-moi du format de l'activité : groupe, individuel, les deux, etc. Selon vous, quel devrait être le profil des participants à une activité en milieu communautaire en matière de « loisirs et activités récréatives » dédiée à des personnes contrevenantes toxicomanes?	Quels sont les avantages et les inconvénients que l'activité se déroule en groupe ou en individuel? L'âge? Le genre? La scolarité? Les expériences de travail? Le profil de consommation? Le type de délits? Autres? Selon vous, devrait-on prévoir des critères d'exclusion quant à la participation à une activité en milieu communautaire en	Des exemples? Peut-on mixer des personnes plus vieilles et plus jeunes / différents délits ensemble / différents types de consommateurs / des sans emplois et des travailleurs/ des hommes et des femmes/personnes contrevenantes déjà en programme Pensez-vous que des personnes au prise avec des retards au niveau du développement mental peuvent être mixées avec la

<p>Considérez-vous que l'activité devrait se dérouler en une seule occasion ou devrait comporter plusieurs séances?</p> <p>Imaginez-vous un lieu davantage propice au bon déroulement de l'activité?</p> <p>Qui serait le mieux pour animer l'activité?</p>	<p>matière de « loisirs et activités récréatives » dédiée à des personnes contrevenantes toxicomanes?</p> <p>Pour quelles raisons une seule séance et pour quelles raisons plusieurs séances?</p> <p>Si oui, lequel? Si non, lequel? Quels sont vos critères? A quel moment, il est le plus pertinent de se préoccuper la sphère « loisirs et activités récréatives » chez les personnes contrevenantes toxicomanes?</p> <p>Formations pertinentes au préalable pour l'animateur?</p>	<p>clientèle?</p> <p>Dans quelles circonstances?</p> <p>Sur combien de semaines ou de mois?</p> <p>Des exemples.</p> <p>Pouvez-vous m'en dire plus?</p>
<p><u>CONTENU</u></p>		
<p>Selon vous, à quoi devrait ressembler concrètement une activité en milieu communautaire en matière de « loisirs et activités récréatives » dédiée à des personnes contrevenantes toxicomanes?</p> <p>Selon vous, de quelle manière peut-on évaluer l'efficacité d'une activité en milieu communautaire en matière de « loisirs et activités récréatives » dédiée à des personnes contrevenantes toxicomanes</p>	<p>Quels seraient les buts?</p> <p>Quel serait le contenu concrètement ?</p> <p>Comment peut-on la réaliser?</p> <p>Comment une activité de loisirs devient efficace au niveau du risque de récurrence criminelle?</p> <p>Y a-t-il des modalités liées au contenu de l'activité à respecter de façon obligatoire / facultative? L'ordre des thèmes de l'activité?</p>	<p>Par exemple, est-ce que la confidentialité est une modalité importante?</p>
<p><u>MOT DE LA FIN</u></p>		

Avez-vous autre chose à ajouter?		
<u>REMERCIEMENT</u>		
<p>Je remercie les participants pour leur disponibilité et leur dévouement.</p> <p>Je recueille quelques informations sur leur profil professionnel.</p>	<p><u>Participant 1 :</u> Age : Sexe : Formation : Expérience de travail :</p> <p><u>Participant 2 :</u> Age : Sexe : Formation : Expérience de travail :</p> <p><u>Participant 3 :</u> Age : Sexe : Formation : Expérience de travail :</p> <p><u>Participant 4 :</u> Age : Sexe : Formation : Expérience de travail :</p>	